

Communiqué de presse
8 juin 2011

**Mise en place d'une plateforme de formations sectorielles en matière
d'assurance : tremplin vers une formation plus structurée et professionnelle**
L'ACA et l'IFBL-l'Institut signent un accord de partenariat

A partir du 2^{ème} semestre 2011, l'ACA en partenariat avec l'Institut proposera une offre de formation complète et structurée sur les différents métiers et branches d'assurances. Cette formation permettra de parvenir à une formation d'insertion de qualité telle que convenue avec les syndicats au niveau de la Convention Collective.

Face à un environnement législatif et à une gamme de produits en mutation constante, les assureurs de la place ont souhaité se doter d'une offre commune, accessible au personnel des compagnies et à leurs agents tout comme à toute autre personne souhaitant se familiariser avec les concepts et spécificités du monde des assurances.

La nouvelle offre est conçue de façon modulaire et propose, dans une première phase, un cycle de quatre modules couvrant d'une part une introduction générale à la matière et, d'autre part, les fondamentaux de la responsabilité civile, de l'assurance auto, de l'assurance combinée habitation ainsi que de l'assurance des personnes. Enseignée par des experts-praticiens désignés par l'ACA, la nouvelle formation se veut surtout pragmatique et proche des besoins réels du terrain.

Ce premier cycle de cours, ciblant en priorité l'activité locale, sera complété dans une deuxième phase par des modules axés sur les produits financiers offerts aux clients en libre prestation de services. Par ailleurs, les cours de formation des agents, destinés à les préparer à l'examen étatique en vue d'obtenir l'agrément afférent, seront intégrés dans la nouvelle offre de formation.

Afin de réaliser son projet ambitieux, l'ACA a choisi de nouer un partenariat avec l'IFBL-l'Institut, acteur de premier ordre au niveau de la formation dans le domaine bancaire et financier. Fort de son expérience de plus de vingt ans dans ce domaine, l'Institut apportera son expertise au niveau de la structuration des formations, de la définition des objectifs pédagogiques, de l'élaboration des supports ainsi que dans la validation des formateurs. Dans le même ordre d'idées, la gestion administrative sera également assurée par l'Institut.

Plus d'informations sur cette nouvelle formation sont disponibles sur les sites www.aca.lu et www.ifbl.lu.

Contact: Danièle Schroeder, responsable communication
+ 352 46 50 16-461
schroeder@ifbl.lu
www.ifbl.lu

Notes à l'éditeur :

ACA – Association des Compagnies d'Assurances du Grand-Duché de Luxembourg

L'ACA a pour but principal la protection et le développement des intérêts professionnels de ses membres. Une de ses missions consiste à initier et à coordonner des actions de formation dans l'intérêt de l'activité de ses membres.

L'ACA est composée de 2 catégories de membres : membres effectifs et membres associés. Peut être admise comme membre effectif toute entreprise d'assurance établie au Grand-Duché de Luxembourg. Peut être admise comme membre associé toute entreprise d'assurance non-établie autorisée à travailler sur le marché luxembourgeois, toute entreprise de réassurance autorisée à travailler sur le marché luxembourgeois, ainsi que les réviseurs d'entreprises agréés par le Commissariat aux Assurances pour effectuer la révision des comptes des entreprises d'assurances, les professionnels du secteur financier (PSF) et autres professionnels agréés ou autorisés par le Commissariat aux Assurances à faire de la sous-traitance pour les entreprises d'assurances, ou tous autres organismes susceptibles d'intéresser les activités des membres effectifs.

IFBL – L'Institut

L'Institut est une fondation qui a été mise en place sous sa forme actuelle en 1990 par l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL), afin de former les employés de la place financière luxembourgeoise à son environnement bancaire ainsi qu'aux différents métiers qu'elle propose. Depuis sa création, il a accueilli des milliers de participants pour les accompagner dans leurs efforts de formation tout au long de leur carrière. Aujourd'hui, les services proposés par l'Institut ne se limitent plus essentiellement à la formation mais peuvent également s'étendre à des activités connexes telles que l'assessment et le coaching, en passant par l'établissement d'un profil personnel.